

ANTZ Sylvie

9 rue du vieux Moulin
68440 DIETWILLER
03.89.81.46.66
06.63.62.23.27
Esp1893Judo@aol.com

www.esp1893judo.com



Le 19 Août 2009

Chers amis Judokas , chers parents,

Nous vous annonçons que la nouvelle saison 2009/2010 commencera comme suit :

1°) Dans la nouvelle salle au dojo de l'Ecole Koechlin, entrée rue de Rouffach Mulhouse (180 m² de tapis une merveille).

2°) Au dojo du Gymnase Euronef Avenue DMC à Mulhouse le complexe sportif a été refait pendant les congés).

1°) Cours des débutants : le **Lundi 21 Septembre 2009** de 18H15 à 19H45

lieu : Ecole Koechlin

2°) Cours de Judo cadets/Juniors/Adultes : le **Lundi 7 Septembre 2009** de 20H00 à 22H00

Deuxième cours le vendredi (18h00 à 20h00)

lieu : Ecole Koechlin

3°) Cours Stretching/Etirements/Self (**Nouveau cours**) : le **Vendredi 18 septembre 2008** de 20H15 à 21H45

lieu : Ecole Koechlin

4°) Cours Baby Judo : le **vendredi 18 septembre 2009** de 18H00 à 19H30

lieu : Gymnase Euronef

5°) Cours de perfectionnement : le **samedi 12 septembre 2009** de 14H00 à 16H00

Deuxième cours le mercredi de 16h00 à 18h00

lieu :Gymnase Euronef

6°) Cours benjamins/minimes/cadets : le **samedi 12 septembre 2009** de 16H00 à 18H00

Deuxième cours le mercredi de 18h00 à 20h00

lieu :Gymnase Euronef

Les tarifs 2009/2010 sont les suivants :

- Licence : 32,00 €
- Cotisations : Débutants /Baby judo : 70,00 € (pour un cours uniquement)
Perfectionnement, benjamins/minimes/cadets : 90,00 € (compétiteurs)
Perfectionnement, benjamins/minimes/cadets : 100,00 € (non compétiteurs)
Adultes : 100,00 €
Nouveau cours Stretching,Etirements,Self : 80,00 €

Nous vous rappelons que :

- Un tarif préférentiel est appliqué à partir du 3^{ème} licencié d'une même famille
- **Pour des problèmes d'assurance, il est impératif que la licence FFJDA soit réglée de suite lors de l'inscription. Les personnes n'ayant pas acquitté la licence se verront interdire les cours.**
- Le certificat médical est obligatoire dans le passeport pour ceux qui en possède un, sinon sur ordonnance au plus tard pour le 15 septembre 2009. La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition. Veuillez exiger de votre médecin qu'il précise sur le passeport ou une ordonnance la mention suivante :
Pas de contre indication à la pratique du judo en compétition.
- La cotisation est payable dans le mois suivant l'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, une permanence est assurée à tous les cours.

En espérant vous voir dès la rentrée, nous vous présentons nos meilleures salutations sportives.

La présidente Sylvie ANTZ